



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
EXECUTIF DE SAINT MARTIN

Préfecture de Saint-Barthélemy
et de Saint-Martin

Le: 19 JUL. 2018

N° : .....

Table with 5 columns: Légal, En Exercice, Présents, Procuration(s), Absent(s). Row 1: 7, 7, 6, 0, 1

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT le 18 juillet à 10h30, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président Daniel GIBBES.

Le Président certifie que cette délibération a été :

1 affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité :

2 reçue à la Préfecture de Saint-Martin le :

ETAIENT PRESENTS: Daniel GIBBES, Valérie DAMASEAU, Annick PETRUS, Steven PATRICK, Marie-Dominique RAMPHORT, Louis MUSSINGTON.

ETAIT ABSENT: Yawo NYUIADZI.

SECRETAIRE DE SEANCE: Valérie DAMASEAU.

DELIBERATION : CE 042-07-2018

OBJET : Création d'une réserve territoriale de sécurité civile.

Le Président [Signature]
Collectivité de Saint-Martin
Le Président

**Objet : Création d'une réserve territoriale de sécurité civile.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-2, L2212-4 et L1424-8-1,

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile,

Vu l'arrêté n°DGS 004/2017 portant application du Plan Territorial de Sauvegarde de la Collectivité de Saint-Martin en date du 17 mars 2017,

Considérant qu'il appartient au Président du Conseil territorial de Saint-Martin de déterminer les missions et l'organisation de la réserve territoriale,

Considérant le rapport du Président,

**Le Conseil exécutif,**

**DECIDE :**

POUR :	6
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

**Article 1 :** De créer une Réserve Territoriale de Sécurité Civile sur le territoire de la Collectivité de Saint-Martin.

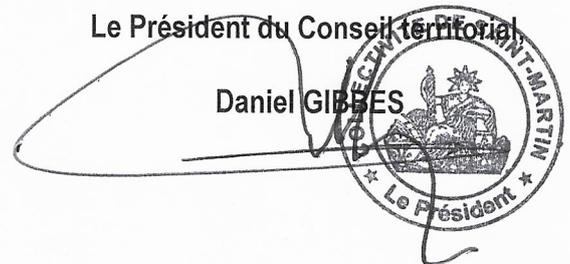
**Article 2 :** Un arrêté territorial en précisera les missions et l'organisation.

**Article 3 :** Le Président du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au journal officiel de la Collectivité de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 18 juillet 2018.

Le Président du Conseil territorial

Daniel GIBBES



1<sup>ère</sup> Vice-présidente  
Valérie DAMASEAU

4<sup>ème</sup> Vice-président  
Steven PATRICK

Membre du Conseil Exécutif  
Marie-Dominique RAMPHORT

3<sup>ème</sup> Vice-présidente  
Annick PETRUS

Membre du Conseil Exécutif  
Louis MUSSINGTON